



Compte-rendu Comité de pilotage Site Natura 2000 Steppique Durancien et Queyrassin

Présents : Mme. Potin (DDT), Mme. Frier-Marcien (DDT), Mme. Baillard (Mairie la Roche-de-Rame), M. Bournat (Mairie Saint-André-d'Embrun), M. Barnéoud (Mairie l'Argentière-laBessée), M. Jehan (Mairie Risoul), M. Crunchant (Mairie Abriès-Ristolas), Mme. Chouvet (Mairie Eygliers), Mme. Terrasse (Mairie Château-Ville-Vieille), M. Mouront (Mairie Réotier), Mme. Homand (Arnica montana), M. Baudry (FFCK05), M. Philip (CA05 – FDSEA05), M. Lombard (association Rock N Bolt), M. Verdier (LPO – RNR Partias), M. Bonnot (LPO), M. Blanc (Président PNRQ, Maire Arvieux), M. Sallée (OFB), Mme. Girard (Chambre d'agriculture), M. Joulot (GCP), Mme. Douane (CCGQ), Mme Lang (Département), M. Guilloux (PNE), Mme. Lebreton (APME), Mme. Rivat (Directrice du PNRQ), Mme. Plisson (animatrice Natura 2000).

Pré-Copil : renouvellement de la présidence

Mme. Chouvet est la seule candidate à la présidence. Elle est réélue à l'unanimité des élus présents pour 3 ans.

Présentation synthétique du site Natura 2000, ses enjeux et ses outils de gestion

- 29 milieux naturels d'intérêt européens, essentiellement des habitats de pelouses sèches, prairies de fauche, zones humides et rivières, milieux rochoux et forestiers.
- 41 espèces d'intérêt européen parmi lesquelles des chauve-souris, le papillon Isabelle de France, l'Astragale queue-de-renard ou encore le Dracocéphale d'Autriche.

Le gestionnaire du site Natura 2000 du Steppique Durancien et Queyrassin est le Parc naturel régional du Queyras depuis janvier 2021. Une animatrice a été recrutée après 2 années de vacance de poste.

Le document structurant les actions du site est un Document d'Objectif.

L'instance de décision est le Comité de Pilotage, aujourd'hui réuni.

Une convention d'animation indique les financements nécessaires pour 2 ou 3 années. L'actuelle convention prend fin en décembre 2022. Une convention 2023-2024 est à monter avec la prise en compte notamment des attentes exprimées ce jour.

Les grands types d'actions mises en place dans un site Natura 2000 sont :

- les Contrats parmi lesquels les Mesures agri-environnementales,
- les évaluations des incidences,
- les actions de connaissance,
- la sensibilisation.

Les Mesures agri-environnementales

Les MAEc 2015-2020 ont concerné 44 dossiers pour un total d'environ 923 000 euros.

Elles ont été reconduites en 2021-2022. En 2023 la nouvelle PAC va débiter avec des mesures différentes, revues à la baisse en terme de financement. Les mesures devront donc toutes être revues, entre la Chambre d'agriculture ou le CERPAM, les agriculteurs et les animateurs Natura 2000 ou parcs. Les communes demandent à être associées ou à minima informées des mesures. Celles-ci sont disponibles de façon anonymes sur Géoportail. La DDT détient également les cartes des zones concernées. Elles peuvent être diffusées aux communes de façon également anonymes.

Les MAEc vont être préparées dès début 2022. Il est proposé de faire remonter les besoins, notamment de la part des communes, dès que possible pour prendre en considération les besoins.

Les évaluations des incidences

En 2021 une cinquantaine d'évaluations des incidences ont été réalisés ou sont en cours sur le site.

Elles concernent :

- les cours d'eau (travaux entretien sécurisation cours d'eau, micro-centrales),
- les falaises (sécurisation de routes, escalade),
- les forêts (piste forestières notamment),
- Également les révisions de PLU et constructions de + de 100 m², les courses de + de 300 personnes, les antennes téléphoniques, les aménagements de loisirs (bike-park, stade de biathlon), épendage de station d'épuration.

Est expliquée la séquence Eviter, Réduire, Compenser et l'accompagnement des porteurs de projets. L'association le plus en amont possible est à privilégier pour permettre une prise en compte optimale des enjeux environnementaux.

La question de financement de déséquipements de voies d'escalade est soulevée. Ceci est possible par les financements du Département ou par un contrat Natura 2000. Un travail de concertation doit préalablement être mené et la question de la pertinence de cette mobilisation financière est discutée.

Il est demandé si certains projets ont été complètement bloqués dans ce cadre. La DDT indique que non à sa connaissance, il s'agit plutôt de modifications / adaptations.

Concernant les coupes forestières est relevé un impact qui peut être important sur les milieux, notamment du fait de la taille des engins et de leurs parcours sur des habitats sensibles.

Il est expliqué la perception parfois exacerbée des travaux juste après intervention, qui peut évoluer grâce à un partage de culture avec les forestiers.

Il est proposé que les coupes forestières soient soumises à évaluation des incidences dans le cadre de la révision des listes locales d'opérations soumises à évaluation des incidences. Les modalités sont à étudier.

Certains avis sont sollicités hors évaluation des incidences.

C'est le cas par exemple des entretiens annuels de digues dans le cadre de la GEMAPI, sur les 3 communautés de communes concernées.

La question de l'extension du site Natura 2000 est posée, notamment en regard des enjeux sur les stations de ski. Ceci est possible avec des enjeux de conservation fort, une concertation locale et une remontée jusqu'à Bruxelles.

Les contrats Natura 2000

Plusieurs projets sont lancés pour des réhabilitations de milieux :

- mares (Crévoux, Eygliers, Saint-André-d'Embrun),
- canaux (Aiguilles, l'Argentière-la-Bessée),
- murets (Chateauroux-les-alpes, Saint-André-d'Embrun, Champcella),
- réouverture de milieux (Vigneaux, Champcella),
- des discussions débutent sur la possibilité de faire des contrats sur l'extraction de plantes invasives à l'échelle de chaque communauté de communes.

Les contrats sont financés à 100% sauf pour les collectivités et l'investissement.

La valorisation de contrats Natura 2000 peut être financée, par des panneaux ou autres outils.

La dynamique importante des invasives est soulevée, notamment sur l'arbre à papillons, la Bugnace d'Orient, l'Impatience, la Renouée.

Les besoins de mises en place peuvent être demandées par les partenaires et peuvent également être proposés par l'animatrice au vu des enjeux du site.

Les secteurs à forts enjeux : Plan de Phazy, Fontaine pétrifiante, sentier des marmottes

Sur ces trois sites à forte pression il est proposé une 20aine de jours de maraudage ou de sorties avec inscription pendant la période de juillet août.

Concernant le Plan de phazy et la Fontaine pétrifiante il est proposé au Département de prévoir en 2022 une co-animation de Comité de site pour envisager les actions à venir. Un contrat de rajeunissement des mares à la Fontaine pétrifiante peut être monté.

Sur le sentier des marmottes, une réunion avec la Mairie, l'association des marmottes, l'agriculteur (éventuellement l'Office de tourisme) est proposée en début d'année pour convenir de la meilleure gestion à mettre en place.

Autres projets

Sur les forêts est proposé de poursuivre les accompagnements de coupes par un marquage des arbres bio tel que réalisé dans le Queyras, sur le Guillestrois et le Pays des Ecrins. Une rencontre avec les services ONF concernés est à prévoir.

Un stagiaire ONF travaillera en 2022 sur la reprise des pins dans la thuriferaie de Saint-Crépin suite à un contrat Natura 2000 en 2011.

Sur les falaises, une étude portée par la DDT vise à mieux connaître les falaises à enjeux entre la Clarée et le lac de Serre-Ponçon. Elle débutera en 2022 sur les chiroptères, oiseaux et plantes. Des échanges avec les associations de protection de la nature et les grimpeurs et équipeurs sont à prévoir.

Une réunion en début d'année est à prévoir avec un groupe de travail local sur l'escalade comprenant DDT, Département, OFB, Natura 2000, équipiers notamment sur les projets d'équipements et donc cette étude.

L'association Rock N Bolt se positionne également pour accompagner les collectivités sur l'escalade.

Un inventaire ABC à Eyglis est à monter en 2022 pour une réalisation en 2023.

Des panneaux au Merdanel à Saint-Crépin sont à refaire, éventuellement aux Hodouls ; ainsi qu'au sentier de la Durance à la Roche-de-Rame.

Le DOCOB ayant bientôt 20 ans, il est demandé une actualisation dans la future convention d'animation 2023-2024.

Suivis naturalistes

Les chiroptères font l'objet de suivis en partenariat avec le PNE, Vespéralpes, le GCP et un bureau d'étude indépendant.

Les rapaces, diurnes et nocturnes, ont également été suivis avec la PNE.

Le suivi de stations d'Astragales queue-de-renard est également réalisé en partenariat avec le CBNA.

Sensibilisation

Des expositions et un jeu peuvent être prêtés gratuitement.

Dotations communales Natura 2000 Etat

La dotation annuelle déjà mise en place depuis 2018 voit ses critères évoluer.

Précédemment cela concernait les communes :

- de moins de 10 000 habitants,
- de richesse fiscale faible (voir avec les services de l'Etat),
- de + de 75% de son territoire en Natura 2000.

En 2022 les communes concernées par plus de 50% de territoire en Natura 2000 bénéficieront de cette dotation.

L'Etat déterminera quelles communes et à quelle hauteur financière elles sont concernées.